

Stras'Diplomacy
IEP de Strasbourg
7, Rue de l'Ecarlate
CS 20024
67082 STRASBOURG

VOLUME 88 – FOLIO 172
SIRET 531 649 663 00022

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2025



Rédigé par Aude Duvet : Vice-Présidente et chargée du Secrétariat Stras'Diplomacy

Recommandation pour la protection de l'Océan Stras'Diplomacy

1. Ratifier et mettre en œuvre le Traité BBNJ sur la haute mer

Le Traité sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ), adopté en 2023, vise à protéger la biodiversité en haute mer. Sa ratification rapide est essentielle pour établir des aires marines protégées dans les zones internationales. Selon la base de données mondiale sur les AMP en 2023 (UNEP-WCMC), seulement 8,2 % de l'océan mondial est couvert par des aires marines protégées, mais seulement une fraction est effectivement gérée et réglementée. La France est coorganisatrice de l'UNOC3, et est activement engagée pour son entrée en vigueur dès 2025. Pourtant en avril 2024, moins de 10 États avaient ratifié le traité, or il en faut 60 pour qu'il entre en vigueur. UNOC3 représente une plateforme diplomatique majeure pour mobiliser les signatures et ratifications restantes, en particulier celles des grands États côtiers et de pêche.

2. Renforcer la gouvernance et le financement des aires marines protégées (AMP)

Les aires marines protégées (AMP) jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité océanique et la résilience des écosystèmes marins face au changement climatique. L'objectif mondial "30x30", adopté lors de la COP15, vise à protéger 30 % des océans d'ici 2030, mais pour atteindre cet objectif, il est essentiel de renforcer non seulement la superficie des AMP, mais aussi leur gouvernance, leur gestion et leur financement. Le financement reste un défi majeur, car les besoins sont estimés à plusieurs milliards de dollars par an. La Conférence UNOC3 pourrait être l'occasion d'établir une feuille de route internationale, mobiliser des financements innovants comme les dettes bleues ou les crédits biodiversité, et promouvoir des initiatives transfrontalières et régionales pour garantir l'atteinte du 30x30.

3. Appliquer le principe de précaution face à l'exploitation minière des fonds marins

L'exploitation minière des grands fonds marins, qui vise à extraire des ressources à plusieurs milliers de mètres de profondeur, présente des risques écologiques majeurs pour des

écosystèmes encore largement inconnus et souvent non récupérables. Face à cette incertitude scientifique, l'application du principe de précaution, tel qu'énoncé dans la Déclaration de Rio (principe 15) et soutenu par la Convention sur la diversité biologique (1992), s'impose. Ce principe invite à suspendre toute activité aux impacts potentiellement graves ou irréversibles en l'absence de certitudes scientifiques complètes. Plusieurs États (France, Allemagne, Chili ou Fidji) soutiennent désormais un moratoire ou une pause de précaution sur l'exploitation minière en haute mer, position relayée par l'IUCN en 2021. L'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), responsable de réguler ces activités, est aujourd'hui sous pression pour ne pas accorder d'autorisations d'exploitation tant qu'un cadre juridique robuste et des évaluations d'impact environnemental approfondies ne sont pas en place. L'UNOC3 pourrait jouer un rôle clé dans la consolidation d'un consensus international autour de cette pause.

4. Finaliser un traité international contraignant contre la pollution plastique des océans

La pollution plastique des océans, avec plus de 11 millions de tonnes déversées chaque année, représente une menace majeure pour la biodiversité marine, la santé humaine et les économies côtières. Pour y faire face, les États négocient depuis 2022 un traité international juridiquement contraignant sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 5/14), visant à réduire la production de plastique vierge, interdire certains plastiques à usage unique, et promouvoir l'économie circulaire sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques. Ce futur traité comblerait les lacunes des conventions existantes (comme MARPOL ou la CNUDM, art. 194) en intégrant les sources terrestres de pollution. Cette conférence peut mobiliser les ratifications, soutenir les pays du Sud dans la transition, et coordonner des stratégies régionales, notamment en Méditerranée. Finaliser ce traité pendant l'UNOC3 permettrait de se rapprocher de l'ODD 14.1, qui vise à réduire de manière significative la pollution marine d'ici 2025.

5. Renforcer la coopération internationale pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) représente environ 20 % des captures mondiales (rapport de la FAO : « The State of World Fisheries and Aquaculture » (SOFIA), 2020), causant des dommages irréversibles aux écosystèmes marins et menaçant la durabilité des ressources halieutiques. Pour lutter efficacement contre ce fléau, il est crucial de renforcer la coopération internationale, notamment en améliorant les mécanismes de surveillance et en étendant les systèmes de traçabilité des produits de la mer. Les instruments existants, comme les accords de pêche et les organisations régionales de gestion des pêches (RFMOs), doivent être renforcés pour imposer des sanctions plus sévères et garantir la transparence dans les chaînes d'approvisionnement. L'UNOC3 peut aider à promouvoir une gouvernance mondiale plus stricte et coordonnée, en encourageant les États à partager des informations, à renforcer les contrôles portuaires et à créer des alliances régionales pour un suivi plus rigoureux de la pêche, tout en établissant des mécanismes de sanction globaux contre les pratiques INN.

6. Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la protection des océans, notamment auprès des jeunes et des communautés côtières

En intégrant des programmes éducatifs sur les océans dès le plus jeune âge, comme ceux proposés par l'UNESCO ou des initiatives comme le programme Blue Schools, les jeunes peuvent devenir des acteurs de la protection de la biodiversité marine. Les communautés côtières, directement dépendantes des ressources marines, bénéficient également de formations spécifiques sur la gestion durable des ressources et la résilience face aux impacts du changement climatique. A l'occasion de l'UNOC3, la coopération internationale en matière d'éducation et de sensibilisation peut être renforcée. En effet, en développant des partenariats mondiaux pour promouvoir l'alphabétisation océanique et en encourageant des campagnes mondiales pour toucher un large public, y compris les décideurs et les jeunes.